# Informations municipales

**Juillet 2020**

**N° 69**

Plus d'informations sur
**www.waldolwisheim.fr**

## LE MOT DU MAIRE

Chers concitoyens,
Chères concitoyennes,

La crise du Covid-19 a changé de façon significative nos comportements depuis quatre mois. « L'avant » c'était une certaine façon de vivre, « l'après » nous verrons …

Aujourd'hui, nous devons encore nous adapter, respecter les gestes barrière et les réglementations qui viennent d'être renforcées en cette fin juillet. En effet, les rassemblements publics de plus de 10 personnes sont uniquement possibles après autorisation de la Préfecture. Le port du masque est pratiquement obligatoire ou conseillé partout.

Ces mesures peuvent nous paraître contraignantes, cependant, leur objectif premier est de nous protéger. La vie continue, mais différemment.

Au mois de mars, vous avez renouvelé le Conseil Municipal qui m'a reconduit dans mes fonctions de premier magistrat de la commune. Merci pour votre confiance. Avec l'ensemble de l'équipe, adjoints et conseillers, nous œuvrerons pour le bien de la collectivité.

Merci à vous tous qui respectez les recommandations sanitaires. Nous n'avons pas rencontré de difficultés notoires à Waldolwisheim où, il faut le signaler, la proximité de notre commerce local fut appréciée par ailleurs.

**PRENEZ SOIN DE VOUS, PRENEZ SOIN DES AUTRES,**
**RESPECTEZ LES GESTES BARRIERE !**

Le Maire,
Marc WINTZ

Réalisation :
Mairie de Waldolwisheim

Permanences :
mardi 16h30 à 19h
vendredi 17h à 19h30

☏ 03.88.70.20.24
waldo.mairie@wanadoo.fr

Site : www.waldolwisheim.fr

Impression : Saverne Repro Couleurs

Dépôt légal 2020/07

# Élections municipales

Le nouveau conseil municipal a été installé le samedi 25 mai 2020.

**Sont élus de gauche à droite** : RUSCH Nicolas, SCHOTT Bernard, DAUPLAIS Eric, HAUMESSER Karin, GRAFF Carine, STEY Anne, 3ème adjointe, CLAD Céline, DESCHAUME Laurence, POUPEAU Bruno, WINTZ Marc, maire, HEYD Jean-Claude, 1er adjoint, RUFF Michael, MEYER Mathieu, LINDER Bernard, 2ème adjoint, RETTER Jean-Marie.

## Création d'un Comité consultatif « Jeunesse Citoyenne »

Ce comité aura pour objectif de faire participer les jeunes à la vie citoyenne du village.

Tous les habitants sont invités à faire vivre ce projet qui sera piloté par Anne STEY et d'autres membres du conseil municipal.

Si ce projet vous intéresse et que vous souhaitez y prendre part, veuillez vous inscrire en envoyant un mail à **waldo.mairie@wanadoo.fr**

## École intercommunale

Fin juillet sera lancé le concours d'architectes qui aboutira en décembre au projet définitif. Les travaux commenceront fin 2021 pour se terminer fin 2023.

L'ouverture est prévue pour la rentrée de septembre 2024.

Plus d'informations sur
**www.waldolwisheim.fr**

## Logement communal

Le logement au-dessus de l'école, côté ouest, connaît actuellement des travaux de rénovation et de rafraîchissement. Il sera disponible à la location fin août pour un loyer mensuel de 480 €. Il s'agit d'un F2 de 56,56m². Les charges mensuelles s'élèvent à 60 €.

Les personnes intéressées devront faire une demande écrite par mail ou par courrier.

## Barbecue des aînés

Le traditionnel barbecue des aînés est annulé cette année en raison bien sûr des protocoles sanitaires liés au Covid-19

## Waldolwisheim à l'honneur sur Tf1

Une équipe du JT de 13h de Tf1 a réalisé un reportage sur le métier de facteur d'orgue. Grâce à Pierrick TROESCH, ce reportage a été tourné en partie dans notre village et plus particulièrement dans notre église.

Si vous souhaitez voir ou revoir ce reportage, vous trouverez le lien sur le site de la commune.

# Projet - Voirie - Entrées de village

Les passages dans notre agglomération, surtout rue Principale, se font souvent à grande vitesse.

La commune a installé à l'entrée sud des « coussins berlinois » et à l'entrée nord un cinémomètre qui indique les comportements.

Depuis le déconfinement mi-mai, ces derniers ne se sont pas améliorés, au contraire, il y a de plus en plus d'agressivité au volant.

Comme les ralentisseurs à l'entrée sud du village sont en fin de vie et qu'un traitement pédagogique ne suffit plus côté nord, le conseil municipal a décidé lors de la séance du 10 juillet dernier, de réaliser des chicanes type écluses aux endroits concernés, comme dans beaucoup de villages.

<u>Avantages de la solution retenue</u> :

- solution non bruyante,
- investissement léger (≈ 4 800 € HT), que du marquage au sol, des balises et des panneaux de signalisation,
- solution modifiable si besoin,
- conforme aux dernières normes, notamment aux distances demandées par la Chambre d'Agriculture.

<u>Inconvénients</u> :

- certains « très gros véhicules » empièteront sur le trottoir,
- les panneaux d'agglomération devront être déplacés pour être à 50m des structures (il s'agit d'une départementale).

# Stationnement rue Principale

Le problème rue Principale a maintes fois été signalé. Les trottoirs destinés aux piétons sont très souvent occupés par les véhicules. Règlementairement il faudrait 1,20m de circulation piétonne. Un **<u>vrai</u>** mètre pourrait suffire, mais c'est loin d'être le cas actuellement à certains endroits.

Le conseil municipal étudiera les différentes solutions à l'automne pour aboutir à une règlementation. Mais d'ores et déjà si vous ne permettez pas la circulation piétonne vous êtes en infraction avec le code de la route et susceptible d'être verbalisé. Bien sûr personne ne souhaite en arriver là, un peu de civisme et de bon sens suffiraient à régler le problème.

# Circulation Chemin de la Hardt

Le Chemin de la Hardt, classé dans la voirie communale, situé entre les maisons Lotz et Schmitt, sera à sens unique dans sa partie basse. La descente vers la rue Principale sera interdite.

Motif du changement : la visibilité pour permettre la priorité à droite n'est pas suffisante.

# Communication

La crise du COVID a généré sur tous les supports disponibles : journaux, télévision, internet , … un grand nombre d'informations. Ce gavage médiatique a souvent semé la confusion dans les opinions. A l'échelle communale, il nous est apparu que le lien vers les citoyens devait être plus direct et plus rapide. C'est pourquoi, nous vous proposons d'utiliser l'application Maires & Citoyens* que vous pouvez télécharger sur vos Smartphones ou tablettes.

MAIRES&CITOYENS

Si vous n'avez pas de Smartphone, vous pouvez consulter le site internet du village **www.waldolwisheim.fr**

Si vous n'avez pas internet, vous pouvez consulter les affichages en mairie.

** Cet outil, gratuit pour les citoyens, pourrait évoluer et permettre de réaliser des sondages sur des projets, via SMS, dans une version payante pour la commune.*

## Journée citoyenne, nettoyage

Dans le cadre de la Journée mondiale du nettoyage de notre planète, le ***World CleanUp Day*** créé en 2017, nous vous proposons une matinée de travail le

**samedi 19 septembre de 9h à 12h**

qui se terminera par un moment convivial autour d'un barbecue (si le protocole sanitaire le permet !).

WORLD CLEANUP DAY 2020 19 SEP

**www.worldcleanupday.fr**

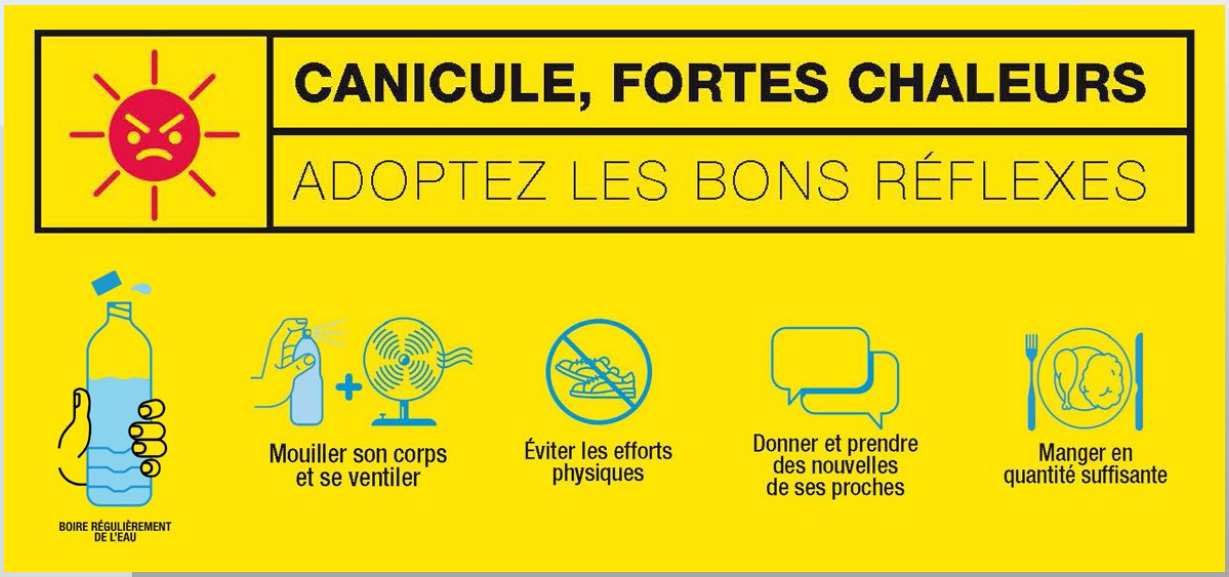

# INFO COVID-19

Le 17 juillet la Préfecture du Bas-Rhin a transmis les dernières directives relatives au Covid-19.

Voici quelques extraits :

***Dispositions générales***

***Art. 1er*** *: Afin de ralentir la propagation du virus, les mesures d'hygiène incluant la distanciation d'au moins un mètre entre deux personnes doivent être observées, en tout lieu et en toutes circonstances.*

***Art. 3*** *: Tout rassemblement, réunion ou activité sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public est organisé dans des conditions de nature à permettre le respect des dispositions de l'article 1er.*

*Les rassemblements, réunions ou activités mentionnés ci-dessus mettant en présence de manière simultanée plus de 10 personnes doivent faire l'objet d'une procédure de déclaration préalable 72h avant l'événement, auprès des services de la Sous-Préfecture.*

*Les mesures prises par l'organisateur pour respecter et faire respecter les mesures d'hygiène et de distanciation physique doivent être explicités de manière précise dans la déclaration. La préfète du Bas-Rhin peut interdire l'évènement.*

***Espaces divers, culture et loisirs***

***Art 45*** *: Pour les salles à usage multiple, chapiteaux, tentes et structures,*

- *les personnes accueillies ont une place assise,*
- *une distance minimale d'un siège est laissée entre les sièges occupés par chaque personne ou chaque groupe de moins de dix personnes venant ensemble ou ayant réservé ensemble,*
- *l'accès aux espaces permettant des regroupements est interdit.*

***Art. 46*** *: Les parcs, jardins et autres espaces verts aménagés sont ouverts par l'autorité compétente dans des conditions de nature à permettre le respect et le contrôle des dispositions de l'article 1er et de l'article 3.*

***Source*** *: Décret n°2020-860 du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19*

À la lecture de ces réglementations, il semble primordial de ne pas créer de rassemblements « inutiles ». Les locations des différentes salles communales sont donc suspendues jusqu'à nouvel ordre.

**L'aire de jeu du Jardin Communal** reste accessible dans le respect de l'article 1er (gestes barrière, distanciation) et dans la limite de dix personnes.

Protégons-nous, portons tous des masques

Attention, le masque ne remplace pas les gestes barrières. Il ajoute une barrière physique lorsque vous êtes en contact avec d'autres personnes.

# Limitation de l'usage de l'eau dans le Bas-Rhin

**La faiblesse des précipitations dans le département depuis le mois de mars a entraîné une sécheresse des sols. Malgré les récentes précipitations, le niveau et le débit des cours d'eau continuent de baisser.**

L'arrêté préfectoral du 22 juillet 2020 impose des mesures de restriction d'usages de l'eau dans l'ensemble du Bas-Rhin. **Sont désormais interdits pour les usages privés :**

- le remplissage des piscines privées,
- le remplissage et la vidange des plans d'eau, des bassins d'agrément ou mares (hors pisciculture),
- le lavage des véhicules (sauf dans les stations professionnelles),
- l'arrosage des pelouses, des espaces verts publics et privés entre 10h et 18h,
- l'arrosage des jardins, potagers entre 10h et 18h (sauf arrosage manuel et goutte à goutte),
- l'arrosage des terrains de sport (sauf terrains de compétition de niveau national) et des golfs entre 10h et 18h,
- l'alimentation des fontaines publiques en circuit ouvert.

Retrouvez l'ensemble de ces informations affichées en mairie ou sur http://www.bas-rhin.gouv.fr/Actualites/Environnement/Secheresse-le-Bas-Rhin-passe-en-etat-d-alerte

Il est rappelé qu'en dehors des services incendie, tout puisage d'eau sur les poteaux et bouches incendie est strictement interdit, sauf s'il a été autorisé par le service gestionnaire du réseau d'eau concerné.

*Tout contrevenant s'expose à une peine d'amende prévue à l'article R.216-9 du Code de l'Environnement (contravention de 5ème classe : maximum 1500€ d'amende).*

# Recensement militaire (ou "recensement citoyen")

**Tout jeune de nationalité française, garçon ou fille, doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du troisième mois suivant.**

Le recensement citoyen est une démarche **obligatoire** et indispensable pour pouvoir participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

L'attestation de participation à la JDC est indispensable pour toute inscription aux examens et concours soumis à l'autorité publique ( CAP, baccalauréat, permis de conduire …).

La démarche est simple, dès 16 ans passé, il vous suffit de :

- vous rendre à la mairie de votre domicile avec votre pièce d'identité et votre livret de famille, ou
- vous inscrire en quelques clics sur Service-public.fr à l'aide du lien* suivant : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F870 .

**Cette démarche est indispensable et vous donne des droits.**

* Lien disponible sur **www.waldolwisheim.fr/mairie/recensement**

# Le frelon asiatique

Ce frelon originaire d'Asie a été introduit en France dans le Lot-et-Garonne en 2004. Depuis, il s'étend sur tout le territoire français et la progression en France semble inévitable. **Il est présent depuis 2015 dans la région**. Sa détection est primordiale pour pouvoir limiter son expansion sur le territoire et procéder à la destruction des nids. Ces derniers lui permettent de continuer son invasion. Il est réputé pour être un tueur d'abeilles et détruire les ruches, ce qui pose bien évidemment des problèmes aux apiculteurs.

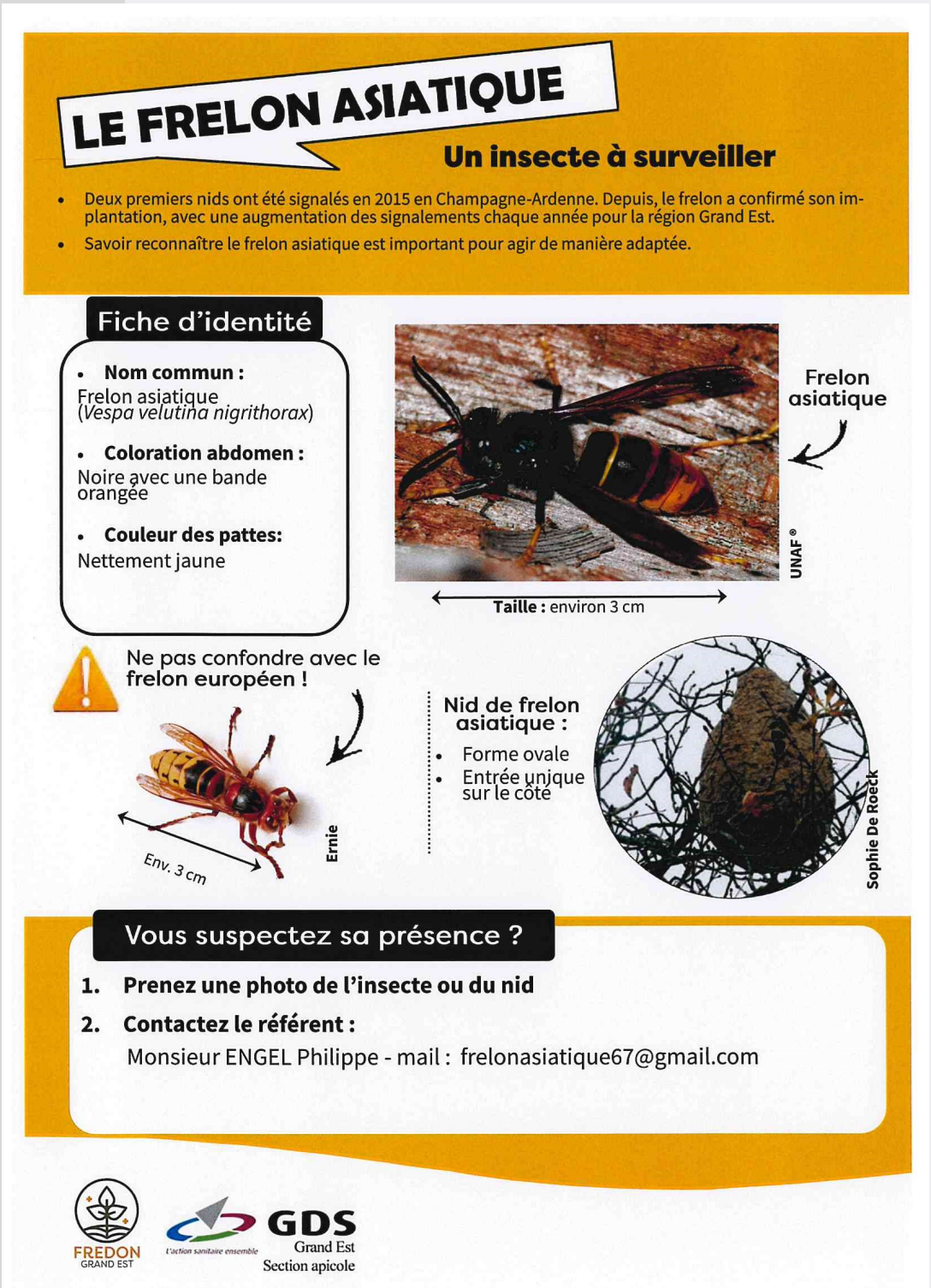


**Ses piqûres ne sont pas plus dangereuses pour l'homme que celles des autres hyménoptères**. Mais ses attaques sont souvent **massives et soutenues** lorsqu'il est dérangé, pouvant entraîner un risque pour les populations. Il est donc important d'être bien informé sur cet organisme nuisible afin qu'il puisse être reconnu de tous, et ainsi de pouvoir limiter ses dégâts sur l'environnement et limiter les risques humains.

Son cycle biologique fait que **les reines fondatrices entrent en activité au printemps** pour construire un nid et créer une colonie qui sera active jusqu'à l'automne.

# CARNET

## Naissances

**Mattis Michel Georges Joseph WOOG**
est né le 13 décembre 2019, au foyer de Jérémy WOOG et Valérie LAVENN

**Ely Louis RIEHL**
est né le 27 mars 2020, au foyer de David RIEHL et Carla VIEIRA SOARES

*Nos félicitations aux heureux parents*

## Décès

**Mme Marguerite EHRHART** est décédée le 22 mai 2020 dans sa 91ème année.

*Nos sincères condoléances à la famille en deuil*

## Grands anniversaires

**99 ans : Mme DIEBOLT Odile,** née le 6 avril 1921
**96 ans : Mme ORIGAS Germaine née SOLLER** le 18 juillet 1924
**94 ans : Mme RETTER Marie née FEND** le 10 mars 1926
**94 ans : Mme LINDER Marinette née WICKER** le 2 juillet 1926
**91 ans : Mme ERNSTBERGER Alice née LORENTZ** le 19 juin 1929
**89 ans : Mme GANTZER Marcelline née MEMHELD** le 13 janvier 1931
**87 ans : M. GUTH Joseph** né le 19 mars 1933
**86 ans** : **M. TROESCH Lucien** né le 26 janvier 1934
**86 ans** : **Mme GARNY Berthe, née BERNHARDT** le 1er avril 1934
**84 ans** : **M. CHABLE Albert** né le 12 juin 1936
**83 ans** : **Mme JEHL Alice, née ANDRES** le 12 janvier 1937
**83 ans** : **M. RICHART Bernard** né le 17 mai 1937
**82 ans** : **Mme WENDLING Madeleine née WAECKEL** née le 24 avril 1938
**82 ans** : **M. HEILMANN Rémy** né le 9 juin 1938
**81 ans** : **Mme BARTH Béatrice née GRUNER** le 15 janvier 1939
**81 ans** : **Mme ANDRES Yvonne née KUHN** le 11 mars 1939
**81 ans** : **Mme GRAFF Angèle née ANTONI** le 31 mai 1939
**81 ans** : **M. GRAFF Marcel** né le 4 juin 1939
**80 ans** : **M. LECHNER Marcel** né le 28 avril 1940

*Nos félicitations aux heureux jubilaires*

## AGENDA

**Mercredi 5 août 19h00** :

- Sortie guidée sur le sentier des calvaires à Waldolwisheim FRW)

**Mercredi 2 septembre 17h30 à 20h00** :

- Don du sang à Waldolwisheim (Ass Donneurs de sang)

**Samedi 19 septembre 9h00 à 12h00** :

- Journée citoyenne « World CleanUp Day » (commune)

**Le secrétariat de la mairie sera fermé pour les congés d'été**

***du 1er au 23 août inclus***